

Conseil du 6^{ème} arrondissement du 19 janvier 2021

Vœu relatif à l'avenir des ateliers de la Grande Chaumière présenté par François Comet, Conseiller d'arrondissement, membre du Groupe Paris en Commun

- Considérant l'importance artistique et mémorielle que représente l'Académie de la Grande Chaumière dont les ateliers, quasiment inchangés depuis 1904, sont fréquentés par les plus grands artistes ;
- Considérant le récent rachat de cet ensemble par un investisseur privé qui souhaite développer un projet de réinvention culturelle et artistique ;
- Considérant le risque imminent d'effondrement des bâtiments détecté par des experts ;
- Considérant que les indispensables travaux de structure entraînent pour une période indéterminée mais nécessairement longue la fermeture des Ateliers de modèle vivant, de l'Académie Charpentier et de l'école d'architecture intérieure ;

Sur proposition de François Comet, Conseiller d'arrondissement, membre du Groupe Paris en Commun, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **Que la Mairie du 6^{ème} arrondissement, en concertation avec les services concernés de la Ville de Paris et le propriétaire, apporte son soutien à la relocalisation des occupants et des activités pédagogiques des Ateliers de modèle vivant, de l'Académie Charpentier et de l'école d'architecture intérieure.**
- **que la Mairie du 6^{ème} arrondissement présente, dans ses médias et, dès que ce sera possible, au cours d'une réunion physique le projet de réinvention culturelle et artistique puis informe régulièrement sur son état d'avancement.**
- **Que la Mairie du 6^{ème} arrondissement demande l'inscription au titre des monuments historiques des ateliers de l'Académie de la Grande Chaumière.**